

Procédure pour les UE « Stage » de L3 & M1 suite au confinement prolongé

Depuis le 16 mars à midi, le confinement s'est installé sans qu'une date précise soit annoncée pour son arrêt. Il s'est ajouté la notion de déconfinement progressif qui rend la reprise universitaire certainement plus complexe que ce qui pouvait être compris initialement. De plus, sur la base des informations du ministère communiquées via la CPU, la présidence de l'URN lors de la réunion de la CDC du 2 avril a donné les éléments suivants :

- pas d'empiétement sur les congés (13 juillet -31 août 2020) ;
- début de la nouvelle année universitaire 2020-2021 en septembre comme prévu
- évaluation de l'UE stage des L3 et M1 à favoriser en juin.

Ainsi il nous faut nous adapter à ce nouveau contexte. La procédure pour les stages de L3 et de M1 ci-dessous tient compte de la nature spécifique de l'apprentissage par stage et de ce que le stage représente en termes de réussite dans l'année diplômante de l'étudiant. Cette procédure est conforme au texte de l'URN envoyé le 23 mars par l'UFR (à 10h12).

Je reste avec l'équipe à votre écoute et vous remercie pour votre investissement en cette période difficile.

A. Organisation du stage

Lorsqu'un stage obligatoire est prévu en L3 ou en M1, trois options sont à envisager suite à la procédure de confinement, l'option choisie devant s'appliquer à l'ensemble de la promotion de la filière concernée:

- 1) **Le stage obligatoire peut être maintenu** et sera alors évalué comme habituellement : il faudra alors s'assurer de l'équité du traitement pour les étudiants, notamment pour les étudiants qui n'auraient pas trouvé de stage. Il faudra aussi prêter attention à la disparité des encadrements qui pourrait survenir suite au manque de disponibilité des tuteurs et/ou des enseignants référents en fonction de l'activité de reprise post-confinement.
- 2) **Le stage obligatoire ne peut pas être maintenu. Il est proposé une évaluation de substitution** (voir paragraphe B) qui permettra de mettre en valeur d'autres qualités et compétences de l'étudiant à l'instar du mode d'apprentissage que représente un stage. Cette solution conserve bien une note dans la moyenne du semestre, donnant à l'étudiant le bénéfice d'un type d'évaluation complémentaire à celui des évaluations de ses savoirs académiques.

En complément, chaque étudiant continuera à avoir la possibilité d'effectuer un stage volontaire dans l'entreprise ou le laboratoire qui acceptera de l'accueillir, selon les modalités imposées à cause du confinement (stage à domicile pour la partie du stage qui serait comprise dans la période de confinement). Ce stage ne donnera pas lieu à une évaluation, aucun rapport écrit ou présentation orale n'étant exigibles. Enfin la date de fin de stage volontaire ne devra pas dépasser le 31/08/2020 qui marque la limite officielle de l'année universitaire 2019-2020.

- 3) **En ultime recours, l'UE stage est neutralisée sans évaluation de substitution. La décision de neutralisation devra être motivée et validée par la direction de l'UFR** avant diffusion aux étudiants. Cette solution va s'avérer, en général, défavorable au calcul de la moyenne des étudiants qui doivent alors être informés sur le mode de calcul qui se substituera à celui prévu normalement pour la détermination de leur moyenne générale du semestre. Pour des raisons d'équité la suppression de la note de stage devra s'accompagner d'une clémence du jury, notamment pour les étudiants qui auraient pu obtenir leur année en intégrant l'évaluation d'un stage. Par rapport aux années antérieures, cette solution peut conduire à gonfler artificiellement le nombre d'étudiants devant se présenter à la seconde session, voire le nombre de redoublants

B. Évaluation de substitution

Dans le cas où le stage obligatoire ne peut pas être maintenu et qu'il est choisi de le convertir en stage volontaire, il est demandé de mettre en place une **évaluation de substitution**. Cette évaluation comportera une partie orale et une partie écrite.

Pour la partie orale, il est proposé de demander à chaque étudiant de la filière concernée de préparer une présentation de son projet professionnel. Il s'agit pour l'étudiant de préparer une communication orale avec supports visuels des actions qu'il a conduites pour réaliser son projet, et de montrer la connaissance qu'il a du parcours de formation jusqu'à son entrée dans la vie active dans le cas où il envisage une poursuite d'étude. La présentation demandée sera suivie d'une séance de questions. Les durées pourront être adaptées pour chaque filière en fonction des effectifs et des pratiques habituelles dans le cadre des stages, sans être inférieures à 5mn pour la présentation et 5 mn pour les questions. Une vidéo de présentation réalisée par J. Chuquet est disponible sur <https://filesender.renater.fr/?s=download&token=52e76e1c-72fe-45b7-bcae-478e775621cc> pour présenter aux étudiants les attendus de ce travail et leur donner des pistes pour préparer leur présentation. Celle-ci a été faite pour les L3, mais elle pourra être étendue aux M1.

Pour la partie écrite, il est proposé de demander à chaque étudiant de produire un écrit d'un nombre de caractères minimum (à fixer par la filière) et dont le thème devra être choisi par chaque filière. A titre d'exemple, il pourra être demandé à l'étudiant de produire :

- Un document sur la thématique du stage envisagé si celui-ci n'a pu avoir lieu
- Un document sur un point académique ou sociétal en lien avec son projet professionnel (motivation pour agir dans le secteur social, de l'environnement...)
- Une lettre de motivation concernant la poursuite d'étude envisagée après la Licence ou après le Master
- ...